



Accident en état d'ivresse + casier judiciaire

Par **rysema**, le **30/09/2010** à **22:28**

Bonjour,

Mon fils de 23 ans a eu un accident en état d'ivresse, il a percuté un poteau du domaine public. Il a lui même appelé la police. Il a écopé d'un retrait de 6 mois pour l'instant.

Combien risque-t-il? sachant que taux était assez élevé, il a 4 ans de permis et n'a jamais eu de problèmes.

Il doit passer au tribunal en novembre.

je voulais savoir si cela apparaîtrait dans son casier judiciaire, je m'inquiète pour son avenir au niveau de travail et pour le reste d'ailleurs;

Merci d'une éventuelle réponse

Par **mimi493**, le **30/09/2010** à **22:50**

passible de deux ans d'emprisonnement et de 4 500 euros d'amende.
Il faut évidemment prendre un avocat.

Par **rysema**, le **02/10/2010** à **23:07**

Je ne m'attendais pas à ça, je comprends qu'il doit être puni de sa connerie. Je suis démoralisé rien que d'y penser.

Prendre un avocat, dur dur financièrement, on lui en a proposé un commis d'office!

Par **mimi493**, le **02/10/2010** à **23:54**

Même commis d'office, il devra le payer s'il n'a pas droit à l'aide juridictionnelle. Il doit prendre RDV avec lui et signer une convention d'honoraires (ce n'est pas obligatoire mais ça évite les surprises)

Comptez entre 500 et 1000 euros minimum.

Vous êtes démoralisée ? Mieux vaut payer un avocat qu'un cercueil (ce qui finira par arriver s'il continue à boire ainsi. Demandez-lui de faire prendre une assurance-obsèque, ça permettra d'éviter des frais pour vous quand ça arrivera). Un avocat coute moins cher qu'un enterrement